



Rapport d'activité 2023

Préambule

Le PETR du Pays du Perche ornaïs est un établissement public local correspondant à un syndicat mixte dans son fonctionnement.

Le PETR a vocation à fédérer les 4 Communautés de communes du Perche ornaïs (Cœur du Perche, Collines du Perche normand, Hauts du Perche, Pays de Mortagne au Perche) pour mener des actions communes de développement et mutualiser des opérations dans les domaines du développement économique, développement durable et environnement, urbanisme, habitat...

Le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural est tenu de transmettre chaque année un rapport d'activité retraçant les activités du syndicat, à ses membres.

Le rapport d'activité reprend les informations sur le budget du PETR ainsi qu'une présentation des actions réalisées sur l'année 2023.

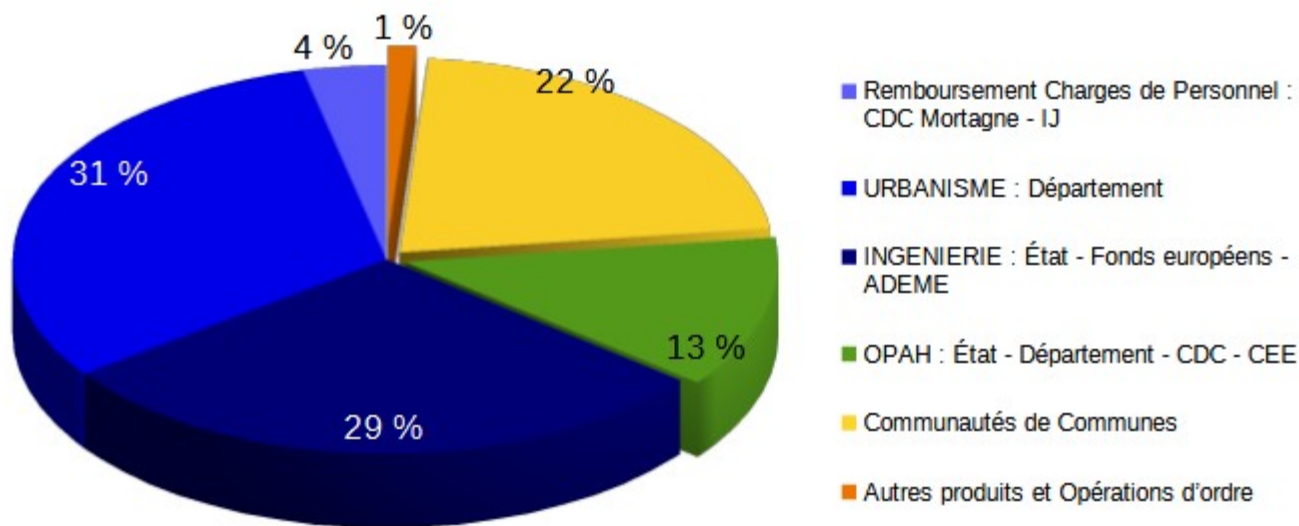


Les finances

Les éléments financiers

Le budget du PETR du Pays du Perche ornaïs est principalement un budget de fonctionnement composé de dépenses d'ingénierie et d'avances de subventions sur des opérations collectives financées par la Région ou l'ADEME (OCM, contrat chaleur renouvelable).

La cotisation des Communautés de communes au Pays du Perche à hauteur de 2,53 € par habitant représente 22 % des recettes en 2023.



Compte administratif 2023

Budget principal FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT Budget principal	BP 2023	Réalisé 2023	Restes à réaliser
Dépenses	886 814,60	618 973,40	/
Recettes	886 814,60	534 666,34	169 257

Rappel Résultat de fonctionnement 2022 : - 82 084,99

Déficit de fonctionnement 2023 : - 84 307,06

Résultat de fonctionnement 2023 avec intégration des restes à réaliser en recettes est excédentaire de 84 949,94 €

Compte administratif 2023

Budget principal INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT Budget principal	BP 2023	Réalisé 2023
Dépenses	9 037,00 €	3 660,60 €
Recettes	76 563,60 €	76 565,05 €

Rappel Résultat d'investissement 2022 : 57 809,76 €

Excédent d'investissement 2023 : 72 904,45 €

Exécution Investissement 2023 :

Dépenses : logiciel de gestion et matériel informatique

Recettes : FCTVA et opérations d'ordres



Les actions

Contrat de Réussite pour la Transition Écologique (CRTE)



- **Appui aux porteurs de projets :**
 - Revue de projets avec les CdC en collaboration avec les services de l'État (DDT) sur le Fonds Vert
 - Réunions d'information auprès des agents publics
 - 20 porteurs de projet accompagnés dans le cadre de **67 projets**
 - Suivi des démarches d'élaboration des **conventions-cadres Petites Villes de Demain**
 - **Fin de l'aide à l'ingénierie (FNADT) en août 2023** mais poursuite de la mission
 - Nouvelle génération des Contrats de Réussite pour la Transition Écologique : fléchage des projets de préservation et de restauration de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles (boussole de la transition écologique, plateforme numérique)
- ⇒ **2024 : Travail avec la Préfecture sur une nouvelle version du CRTE**

Programme LEADER 2014-2020

Le Perche ornais, Innovant par nature

Bilan du programme européen LEADER



En 2023, fin du programme 2014-2020

- 2 Comités de Programmation + 2 consultations
- 14 dossiers soit **645 887 €** programmés
- 9 dossiers soit **305 073 €** soldés à ce jour

Depuis 2014 :

- **Taux de programmation : 102 %**
(64 dossiers programmés)
- **Taux de versement : 63 %**
(42 dossiers soldés)
- **Enveloppe restante : 60 604 €**
(2,71 % de l'enveloppe initiale de 2 237 336 €)

⇒ **75 % de taux de paiement à atteindre pour programmer de nouveaux dossiers**





Programme LEADER 2023-2027

Le Perche ornaïs, Résilient par nature

Nouveau programme européen LEADER 2023-2027



Enveloppe de **1 560 569 €**

- Sélection de la candidature LEADER du Perche le 20 mars 2023
- Installation du nouveau Comité LEADER le 9 juin 2023
- Signature de la nouvelle convention LEADER le 28 août 2023
- Lancement officiel par la Région Normandie de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 le 3 octobre 2023
- Nouvelle grille de sélection

⇒ Premiers dossiers déposés, d'autres projets en émergence : miellerie collective, étude mobilités actives, création d'un belvédère environnemental, aménagement du centre d'éducation et de sensibilisation à la nature...



Coopération économique

Comité territorial d'accompagnement des entreprises

Contexte : Ralentissement de la dynamique créations/reprises, refonte du dispositif Coup de pouce Région et fin de l'OCM en cours depuis 2019

- 3 réunions du comité
- 6 entreprises accompagnées (dont 2 reprises, 3 créations, 1 modernisation)
- 2 prêts d'honneur OSE accordés, 15 000 € prêtés

➔ 2024 : Nouvelle OCM financée par la Région, le Département, les Communautés de communes avec une cible sur les centres-bourgs

Coopération économique

Opération Collective de Modernisation 2023-2027

Modalités d'intervention

- Investissements des **entreprises**
- Modernisation, attractivité des commerces et des services en centre-bourg, rénovation énergétique, numérique
- Entreprises de plus de 3 ans pour les financements Région
- Possibilité d'accompagner quelques reprises et projets prioritaires hors centre-bourg avec les financements du Département
- 30 % des dépenses HT
- Subvention plafonnée à 25 000 €

Enveloppe Région-Communautés de communes : **413 078 €**

Enveloppe Département : **22 393 €**

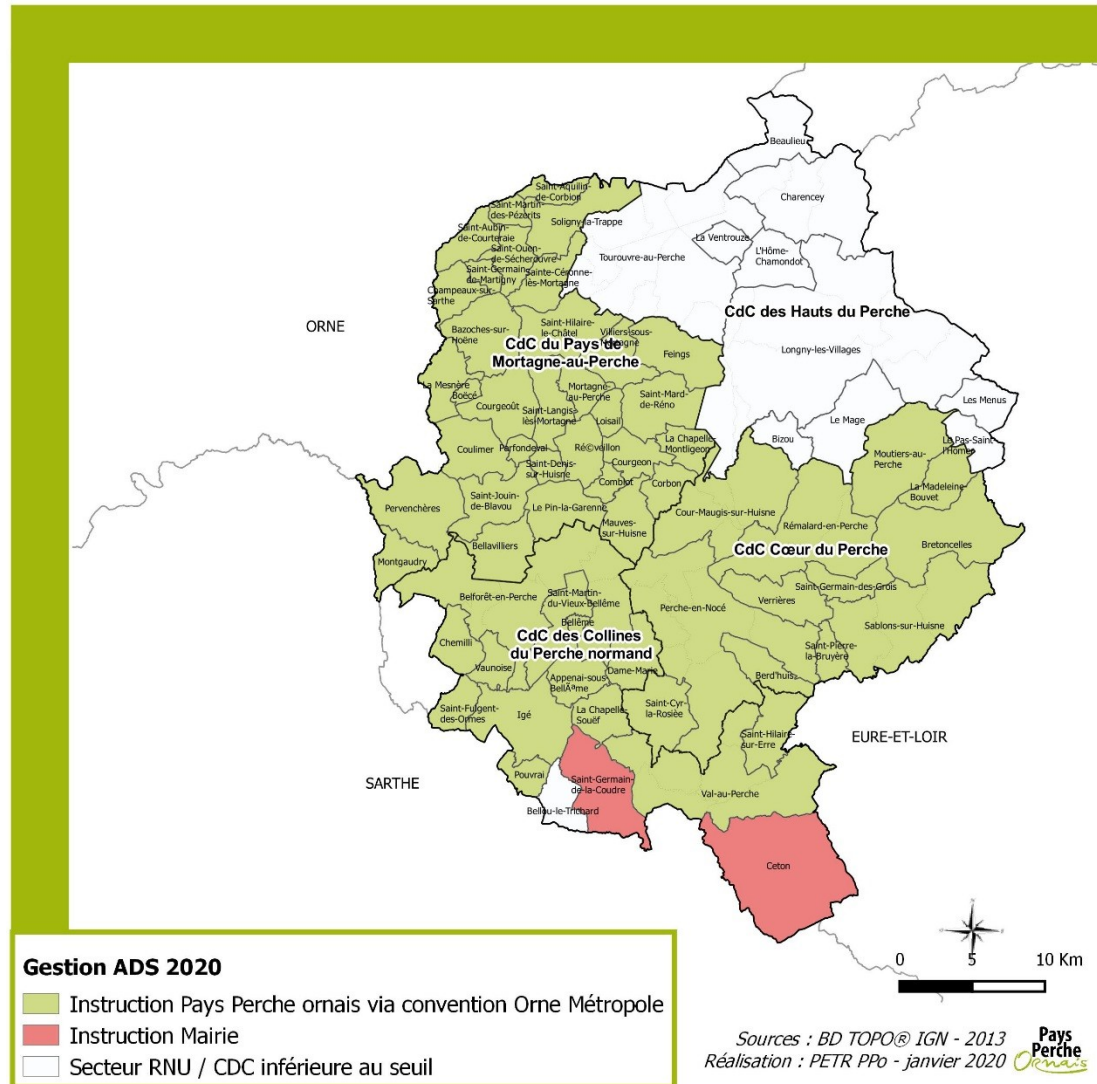
➔ **2024 : Lancement de la nouvelle opération et programmation des premiers dossiers**

Service urbanisme

Instruction des autorisations d'urbanisme

80 % des communes du Pays instruites en 2020

56 communes sur les 71 du territoire



Service urbanisme

> 2 850 actes instruits (*stable comparativement à 2022*)

CU → 1 347 (*dont 82 opérationnels*)

DP → 1 341

PC → 306 (*151 PC maisons individuelles*)

PA → 7

PD → 31

≈ 1 700 Equivalents **P**ermis de **C**onstruire sur l'année (+ 8 %)

Conjoncture très favorable → Poursuite dynamique 2020/2021/2022

> 1 250 entretiens dans les locaux du Pays (*ou sur site*)
(*particuliers, constructeurs, architectes, élus...*) → + 25 % (2022)

> 50 visites sur site (*projets, régularisations, conformités ou PV*)

> Suivi pour les communes de 15 recours dont 8 au Tribunal administratif

Contrat Chaleur Renouvelable ADEME

Développement des projets bois-énergie, solaire thermique et géothermie

Objectif 1 :	Une production annuelle d'énergie renouvelable de 3 365 MWh	⇒ A ce jour : 982 MWh soit 29 %
Objectif 2 :	L'accompagnement de 23 installations	⇒ A ce jour : 6 installations soit 26 %
Objectif 3 :	Au moins 20 % d'installations hors bois-énergie	⇒ A ce jour : 0 %

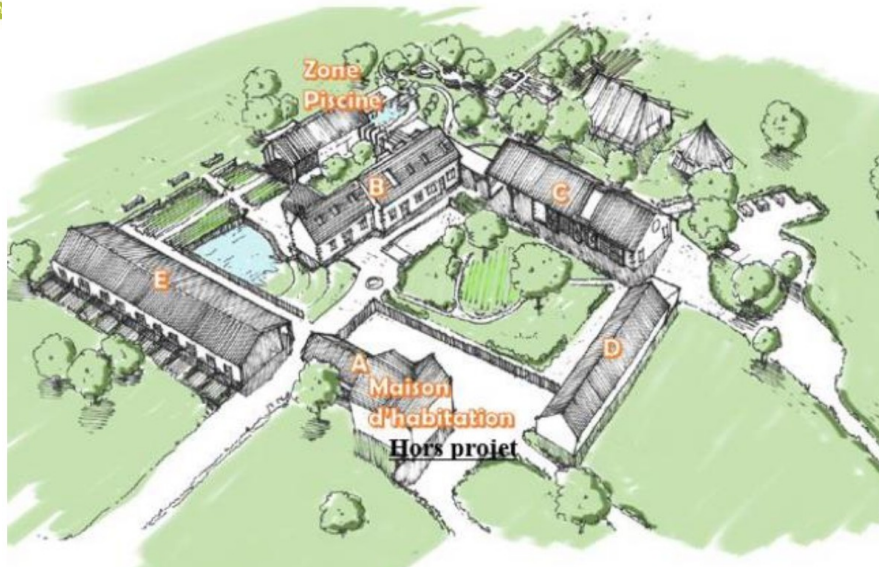
→ 1 projet bois accompagné en 2022 avec **48 800 €** accordés

→ 5 projets bois accompagnés en 2023 avec **174 140 €** accordés

→ 1 dossier bois en cours d'étude et 3 projets potentiels (bois et solaire thermique) en 2024

Une enveloppe de **plus de 1,9M €** issue du Fonds Chaleur.
12 % consommés fin 2023.

Contrat Chaleur Renouvelable ADEME



Projet : Réhabilitation d'une ancienne ferme percheronne en gîte éco-touristique

Secteur géographique : Loissail

Production renouvelable : Chaufferie bois et réseau de chaleur

Secteur d'activité : Tourisme

Financement Fonds Chaleur : 49 000 € (54 % des coûts admissibles)

Autres financements : Fonds Tourisme Durable
ADEME (hors chaleur renouvelable)

Exemples de projets accompagnés

Projet : Chauffage d'un poulailler

Secteur géographique : Montgaudry

Production renouvelable : Chaufferie bois
(combustible issu des haies de
l'exploitation)

Secteur d'activité : Élevage avicole

Financement Fonds Chaleur : 48 000 €
(28 % des coûts admissibles)

Autres financements : Région Normandie
43 000€ → Financement total de 45 %



Plateforme Habitat Espace conseil France Rénov'

1^{er} accueil : Informer les propriétaires sur les aides existantes

659 ménages accompagnés en 2023

- 88 % de propriétaires occupants
- 10 % de propriétaires bailleurs
- 2 % de résidences secondaires

En fonction de leur situation (ressources, logement et projet...), les ménages sont orientés vers les dispositifs les plus avantageux :

ANAH (MaPrimeRénov, OPAH),
Chèque Eco-Energie (Région),
Aide à la filière bois (Département),
Certificats d'Economie d'Energie (fournisseurs privés),
Eco-Prêt à taux zéro (banques),
Caisses de retraite...



➔ 2024 : Poursuivre la communication auprès de la population et des partenaires



Plateforme Habitat Espace conseil France Rénov'

Accompagnement au montage des dossiers

Chèque Eco Energie – Rénovations globales BBC compatibles

122 dossiers Région (2020-2023)

- **57** chèques Audits (500 €)
- **53** chèques Travaux 1 (2 500 € - 40 % de gain) ou 2 (4 000 € - 55 % gain)
- **12** chèques Travaux BBC (8 000 € Étiquette B minimum, 9 500 € avec matériaux bio-sourcés)



Plateforme Habitat OPAH



Démarrage des OPAH le 3 octobre 2019

Bilan des 4 années (2019-2023)

552 orientations OPAH

127 diagnostics énergétiques

112 diagnostics autonomie

4 diagnostics insalubrité

153 dossiers ANAH déposés dont **97** dossiers soldés

3 331 000 € de travaux générés sur le territoire

➔ Prolongation des OPAH pour une année supplémentaire jusqu'à fin septembre 2024

➔ Objectif 2024 : 200 logements rénovés

➔ Réflexion sur la suite des OPAH

➔ Nouvel agrément Mon Accompagnateur Rénov'





Rappel contacts

Direction : direction@payspercheornais.fr

Urbanisme et SCOT : scot@payspercheornais.fr - urba@payspercheornais.fr

Plateforme Habitat : habitat@payspercheornais.fr

Mission Énergie : energie@payspercheornais.fr

Programme européen LEADER : leader@payspercheornais.fr

Secrétariat-gestion : gestion@payspercheornais.fr

<https://pays-perche-ornais.jimdosite.com/>